



Compte-rendu d'activité de l'année 2019  
**202<sup>e</sup> EXERCICE**

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 septembre 2020





## Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

### ORDRE DU JOUR

Les sociétaires délégués sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 11 septembre 2020, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019
- 2) Approbation définitive du bilan et du compte de résultat au 31.12.2019
- 3) Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- 4) Quitus au Conseil d'Administration et à la Direction
- 5) Approbation des indemnités aux membres du Conseil d'Administration et de ses comités.
- 6) Renouvellement de mandat d'un Administrateur
- 7) Pouvoirs pour l'exécution des formalités

#### II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1) Modifications et réactualisation des statuts
- 2) Pouvoirs pour l'exécution des formalités

---

*Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables*

**Siège Social** : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 – 68063 MULHOUSE CEDEX – Tél. 03 89 35 49 49 – Fax. 03 89 35 49 50  
*Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	CLAUDE	<b>WITZ</b>	PRESIDENT
	BENOIT	<b>STURNY</b>	1 <sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT
	PHILIPPE	<b>EISER</b>	2 <sup>E</sup> VICE-PRESIDENT
	MARC	<b>BEYER</b>	ADMINISTRATEUR
	JEAN-MARIE	<b>COUETOUX</b>	ADMINISTRATEUR
	GEORGES	<b>ERNST</b>	ADMINISTRATEUR
	ANTOINE	<b>LEIMGRUBER</b>	ADMINISTRATEUR
	THIERRY	<b>MAGNO</b>	ADMINISTRATEUR
MME	ANDREE	<b>KOEHLI</b>	ADMINISTRATEUR
	SANDRINE	<b>MOOG</b>	ADMINISTRATEUR SALARIE

## DIRECTION GENERALE

M.	LAURENT	<b>WERNER</b>	DIRECTEUR GENERAL DE LA MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
----	---------	---------------	--

## HONORARIAT

M.	FRANCIS	<b>SCHULLER</b>	PRESIDENT
	BERNARD	<b>ANTOINE</b>	ADMINISTRATEUR

En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA :

**M. Marc BEYER** : Président du Directoire de la SA Léon BEYER

**M. Jean-Marie COUETOUX**, gérant de la SARL LOXODR'IM, gérant de la SCI GCG & Cie, gérant de la SCI de Roco, gérant de la SCI de l'Oppidum.

**M. Philippe EISER**, gérant de la SCP d'Huissiers de Justice, Administrateur de la Mutuelle AMELLIS, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST, Administrateur du GAMEST.

**M. Georges ERNST** : Gérant de la SCI ZAHM.

**M. Antoine LEIMGRUBER** : Administrateur de la SOCAMI Alsace Lorraine Champagne (Groupe Banque Populaire), Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR.

**M. MAGNO Thierry** : gérant de la société Les Epis du MOULIN ; gérant de la société Domaine de SYAM ; gérant de la société ARCOBALENO ; gérant SCI E.M.A. ; Directeur général NEC ACCESS BUREAU ; administrateur Ste MAXIMUS ; administrateur Ste GANAFOUL ; administrateur association H.A.R.P. (Habitants et Amis de la Rue PASTEUR à DOLE) ; Co-Président Syndic Château Le FLORILEGE.

**Mme Andrée KOEHLI** : Présidente de la SAS ITKA.

**M. Benoît STURNY** : Président de BSI Conseil, , Président du GAMEST, Administrateur de la MAVIC, Président de la MUTUELLE DE L'EST, Membre du comité de gestion du GIE GIGAM.

**M. Claude WITZ** : Administrateur du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST.



# 1) Assemblée Générale Ordinaire du 202<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, ci-après, de l'activité du **202<sup>e</sup> exercice** de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA relative aux opérations qui se sont réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## APERCU DE L'ANNEE 2019 ET PERSPECTIVES 2020

### La Situation de l'Economie mondiale et française

Minée par des différends commerciaux prolongés, l'Economie mondiale a, de ce fait, enregistré sa croissance la plus faible en une décennie, baissant à 2,3 % en 2019. En ce début d'année, les indicateurs sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale des Nations Unies pour 2020, révélaient que, si les risques étaient maîtrisés, l'activité économique mondiale aurait pu repartir légèrement à la hausse sur cet exercice. Mais, malheureusement, cette analyse ne tenait pas compte de l'impact de la pandémie mondiale déclarée en février 2020...

Alors que l'épidémie liée au COVID-19 se propage en dehors de la Chine, on constate que l'activité économique est de plus en plus impactée et les marchés financiers sont à la baisse. Pour l'heure, un chiffrage précis de l'impact de cette épidémie reste néanmoins très difficile.

### **En premières conséquences, les marchés financiers sont sérieusement « secoués ».**

Les craintes liées au Covid-19 ont entraîné un **plongeon des indices boursiers**. Le CAC 40, malgré un léger rebond en début 2020, a perdu 12 points depuis son plus haut niveau de la mi-février. Les principaux marchés boursiers mondiaux ont suivi une tendance similaire.

Les « investisseurs », se détournant des actions jugées risquées, se sont **rués sur les obligations d'État, considérées comme sûres**. Ainsi, le taux à 10 ans des obligations françaises a diminué jusqu'à atteindre momentanément – 0,3 %. En effet, si les investisseurs achètent des obligations, cela fait augmenter leur cours, et donc mécaniquement baisser leur taux.

Les « matières premières » sont aussi orientées à la baisse, du fait d'une moindre demande chinoise. Ainsi, le baril de pétrole est passé de 59 à environ 50 dollars au cours de la dernière semaine de février.

### **Déjà, un fort impact sur l'économie chinoise**

La Chine, qui a mis à l'arrêt une partie de son économie pour lutter contre l'épidémie, connaît une crise violente, même si elle est pour l'instant difficile à évaluer.

Par exemple, les ventes de voitures sur les deux premières semaines de février 2020 ont été de 92 % inférieures aux ventes sur la même période en 2019. De plus **l'indice PMI pour le mois de février a plongé à 35,7**, soit une chute encore plus forte que lors de la crise de 2008.

L'indice PMI (Purchasing Managers Index) est un indicateur estimant la confiance des directeurs d'achat des entreprises. Si le PMI est supérieur à 50, cela traduit une **accélération** de l'activité. En revanche, un chiffre inférieur à 50, indique une **contraction** de l'activité.

## **Épidémie de Covid-19 : Quelles seront les répercussions mondiales ?**

Les conséquences sur l'Economie mondiale commencent à se faire sentir, déjà au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, par plusieurs canaux. Le premier est la **baisse de la demande chinoise** qui pénalise à la fois les Pays exportateurs de matières premières (Arabie saoudite, Russie, Australie...), les pays recevant un grand nombre de touristes chinois, comme la Thaïlande dont les arrivées de touristes pourraient baisser de 20 % en 2020 (l'impact en France serait moins important puisque les Chinois représentent moins de 3 % des touristes étrangers), ainsi que de nombreuses autres industries (automobile, luxe...).

Le deuxième est **l'arrêt de nombreuses entreprises** chinoises qui **a entraîné une pénurie de pièces détachées** pour l'industrie d'autres Pays. Par exemple, la marque Hyundai a dû fermer des usines en Corée du Sud, faute d'approvisionnements nécessaires.

Enfin, **la propagation du virus à d'autres Pays commence à peser sur leur activité**. Par exemple, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été placées en quarantaine en Europe, des concerts, évènements ou salons, sont annulés au Japon, en Corée du Sud, en France...

Selon l'OCDE, **la croissance mondiale pourrait atterrir à 2,4 % cette année**, comparé à 2,9 % anticipé avant le début de l'épidémie. Il s'agit cependant d'un scénario « optimiste » considérant que le pic de l'épidémie en Chine serait atteint au premier trimestre. Une propagation durable et mondiale du virus aurait un impact bien plus négatif.

En réaction au ralentissement mondial, des actions pourraient être prises, comme **des baisses de taux des banques centrales et une relance budgétaire des États**. L'Australie a déjà pris une telle mesure, en baissant son taux directeur de 0,25 point à 0,5 %.

Néanmoins, si une croissance de 2,4 % est hypothétique en 2020, l'impact de la pandémie liée au Coronavirus, pourraient « saborder » la reprise. Selon des prévisions pessimistes, la croissance mondiale pourrait ralentir pour se situer à seulement 1,8 % cette année. Un ralentissement prolongé de l'activité économique mondiale pourrait considérablement entraver le développement durable, notamment l'atteinte des objectifs visant à éradiquer la pauvreté et à créer des emplois décents pour tous.

## **Le Marché de l'Assurance en France**

Le retournement du Marché de l'Assurance est désormais une réalité...

Si, dans le comportement du marché 2018, nous cherchions encore à comprendre pourquoi ce dernier restait compétitif en France, malgré une sinistralité importante enregistrée chez un grand nombre d'acteurs du marché, pour l'année 2019, le ton est clairement différent. Les assureurs durcissent leurs conditions de renouvellement sur toutes les lignes, à de rares exceptions, comme, notamment, dans les branches de Responsabilité Civile.

Pour autant, la différence notable avec le retournement de 2001, qui affectait « en râteau » tous les comptes (sous le désormais fameux vocable « augmentation presse bouton », qui semblait signifier sans discernement), souligne que le retournement de 2019-2020 semble, quant à lui, s'opérer de manière ciblée. Les assureurs redressent les comptes sinistrés, redonnent de la rentabilité aux lignes, ou décident de sortir de certaines branches qu'ils jugent trop risquées.

Pour la première fois depuis 2001, le marché de l'Assurance connaît une hausse systématique des tarifs, le plus souvent accompagnée de baisse de la capacité des assureurs et des réassureurs.

Seules les lignes longues liées à la Responsabilité Civile ne suivent pas, à ce stade, cette tendance. Mais, la question est de savoir, jusqu'à quand... ?

Toutes les autres lignes ont entamé leur redressement. L'équation du transfert de risque, à iso budget, s'annonce plus difficile que jamais pour les assurés qui devront sans doute accepter de revoir leurs rétentions sous forme de franchises augmentées, ou de rétentions plus importantes pour limiter les hausses de prime.

Ce constat concernant le marché français se retrouve également chez nos voisins européens, nous assistons à un véritable changement de marché, nous rentrons, a minima, dans un marché plus sélectif.

La disparition des revenus financiers significatifs oblige les acteurs à revenir à un nécessaire équilibre technique des risques. Or, les ratios combinés de sinistralités dépassent les 95% chez la majorité des acteurs de l'Assurance et de la Réassurance. Depuis plusieurs années, l'équation devient intenable à iso prix /isopérimètre.

2019 a également été une année préparatoire et de mise en œuvre de la réglementation relative à :

- L'obligation d'une formation DDA annuelle de 14 heures pour les distributeurs de produits d'assurance ;
- La mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 du Restant à Charge Zéro (RAC 0).

Ces réglementations ont eu des impacts à la fois organisationnels et opérationnels pour l'ensemble des acteurs de la place, trois ans seulement après l'entrée en vigueur de la Réforme Solvabilité 2.

### **Le Marché de l'Assurance Dommages**

Depuis deux ans, ce marché enregistre une nette détérioration de la sinistralité, tant par l'augmentation des accidents industriels (34% en deux ans), l'inflation du coût des sinistres (les sinistres supérieurs à 2 M€ ont augmenté de 15% en 2018 après une hausse de 57% en 2017), la répétition des événements climatiques (en 2017, les différentes intempéries ont coûté 3 Milliards d'euros aux assureurs, soit 13% de plus qu'en 2016 selon la Source FFA).

Face à cette situation, dès fin 2018, les secteurs d'activité et/ou entreprises présentant un profil de risque lourd en incendie, bris de machine, carence de fournisseurs, événements naturels ou une forte sinistralité, ont connu une réticence des assureurs à souscrire ou, a minima, une exigence renforcée sur les moyens de prévention et les conditions tarifaires. Parallèlement, certains assureurs se sont retirés du marché de l'assurance Dommages en 2019.

Cette tendance s'est accrue et généralisée au second trimestre 2019 avec la négociation des renouvellements de juillet 2019 et la préparation des renouvellements 2020.

Les assureurs sont entrés dans une phase de redressement tarifaire quasi-généralisé avec des majorations à deux chiffres pour les affaires sinistrées et/ou présentant un profil de risques jugé aggravant.

Sur le Marché Automobile, structurellement déficitaire, ce dernier continue de se détériorer. Malgré une baisse de fréquence des accidents, la forte augmentation du prix des pièces engendre un surcoût sur les réparations de l'ordre de 3% par an. A cette inflation du coût des sinistres matériels, s'ajoute l'aggravation constante des sinistres corporels dits graves.

Face à cette dérive, l'évolution des cotisations est jugée insuffisante par les assureurs pour endiguer la dégradation du Rapport Sinistre / Cotisation (+ 12 pts en 3 ans).

Les affaires sinistrées, tant en fréquence qu'en intensité, et certains secteurs d'activité ont vu le nombre d'assureurs potentiels diminuer.

### **Le Marché de l'Assurance de Personnes**

L'entrée en vigueur du 100 % Santé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sans période de transition, génère une tension sur le marché.

Son objectif premier reste l'accès aux soins, avec des distorsions importantes autour des impacts et des incertitudes au-delà de 2021 des comportements des bénéficiaires et des professionnels de santé.

Le contexte législatif global de la protection sociale impose une réforme rapide des processus, des méthodes de travail et des outils ; l'ensemble menant vers une offre nécessitant une différenciation par les services et l'individualisation des couvertures.

L'attelage des évolutions législatives et réglementaires impacte significativement les prix de l'offre Santé avec des variations sur les cotisations de - 6 % à + 6 %. Au niveau des risques lourds, le maintien des taux financiers et l'accélération des classements en invalidité de certaines Caisses ainsi que la progression régulière de l'arrêt de travail, tendent ce marché et sa tarification, faisant de plus en plus appel à la capacité de prise de risque des acteurs de la place. La différence se faisant par la maîtrise technique des risques.

Le projet 100 % Santé ou nouvelle formule du Contrat Responsable vient encore accentuer la standardisation des garanties dites responsables dans un couloir de plus en plus étroit.

### Au niveau de notre Union

Après une période de baisse du Chiffre d'affaires sur 2018, liée notamment à des décisions stratégiques sur certains Partenariats jugés non rentables, 2019 est une nouvelle année de développement du Chiffre d'Affaires qui s'inscrit dans le Plan stratégique du GAMEST initié en 2018 avec notamment :

- Le renforcement des efforts de rigueur dans la souscription ;
- L'accentuation du développement de programmes ambitieux ciblant des niches à fort potentiel pour certaines Cédantes (*plus de 9 partenariats avec des Courtiers Délégués*) et la fidélisation de nos sociétaires ;
- la poursuite des mutualisations avec la troisième année de plein exercice des Services sinistres en dommages aux biens utilisés par 6 des huit mutuelles adhérentes ;
- la recherche de partenariat de Service comme la Convention signée avec Solucia PJ pour la Protection Juridique du Professionnel ;
- la réflexion du Groupe GAMEST EXCELLENCE 2019 dans le cadre de la recherche d'un fonctionnement efficient.
- La validation d'un budget de fonctionnement 2020 GAMEST intégrant des investissements pour la consolidation des moyens techniques et humaines ;
- Une réflexion lancée pour le changement de l'applicatif de gestion.

L'encaissement de **59 406 K€** (hors provision pour risques en cours) s'inscrit ainsi en augmentation de **12,21 %** par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par le développement de Partenariats avec des Courtiers grossistes et, notamment, sur les branches Garanties des Loyers Impayés, Automobile et Risques Industriels.

Le nombre de Contrats assurés passe de 176 002 en 2018 à 182 768 en 2019, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles avec des produits fidélisant (Protection juridique, Prévoyance), ainsi que le développement de nouveaux Partenariats. A global, la prime moyenne des affaires nouvelles reste supérieure à la prime moyenne des affaires résiliées et ce, principalement dû aux Partenariats spécifiques.

Les sinistres ont représenté **78.47 %** des cotisations de l'année.

La sinistralité s'est dégradée de 2.6 points par rapport à 2018, marquée par :

- Une situation tendue sur le risque Automobile combinant perte de portefeuilles et sinistralité attritionnelle en hausse ;
- Un exercice particulièrement marqué par des sinistres d'intensité ;
- Deux événements climatiques représentant une charge de plus d'1.7 M€ ;
- La survenance d'un sinistre catastrophe naturelle à hauteur de 2.05 M€.

On soulignera notamment l'évolution de la provision brute d'un sinistre corporel automobile dont la provision fin 2018 était à 1,4 M€ qui a généré un mali au 31/12/2019 de plus de 16M€. Compte tenu des couvertures en réassurance, ce Mali brut n'a cependant aucun impact en valeur net.



Sur le plan des Placements Financiers, notre approche prudente a été poursuivie, mais la survenance d'un évènement de crédit sur une obligation a mis à mal la rentabilité de nos placements, conduisant à un résultat financier net (y compris les frais de gestion interne et mandat de gestion) de 428 k€ contre 502 k€ en 2018, soit une diminution du résultat de 14,74%.

## FOCUS ACTIVITE MALJ

Au 31/12/2019, le montant des cotisations acquises s'élève à **20 841 K€** en diminution de – 2.04 % par rapport au 31/12/2018.

Cette évolution négative provient principalement de l'arrivée à terme de contrats groupes Loyers Impayés et Protection Juridique de Propriétaire (durée triennale).

Par ailleurs, notre volonté affichée de diversifier notre encaissement au travers de nouveaux produits et partenariats porte ses fruits à la lecture des progressions constatées en DOMMAGES DIVERS, PERTES FINANCIERES, MUTUELLE SANTE ET QUIETUDE SANTE.

Les autres produits techniques comptabilisés au titre des frais d'établissement des contrats s'élèvent à **1 042 K€**. Ce produit évolue proportionnellement au nombre conforté d'affaires souscrites et de sociétaires assurés.

**NOS ACTIONS COMMERCIALES** ont assuré un accroissement de **5 571 K€** de cotisations nouvelles dans un environnement concurrentiel fort.

L'accent a été essentiellement mis dans la recherche de nouveaux partenariats, vecteurs de croissance et de rentabilité pour notre Société et sur la diversification de notre activité au travers des branches d'assurance de personnes et pertes pécuniaires afin de proposer une gamme de services complète à nos Sociétaires et plus particulièrement dans la prestation des nouveaux risques liés à l'évolution de notre société.

## LES CHARGES TECHNIQUES

**La charge des sinistres de l'exercice**, toutes branches réunies, s'élève à **14 748 K€** soit **70,76 %** des cotisations acquises, pourcentage en diminution par rapport à l'exercice précédent qui était de 72,80 %.

Nous enregistrons une diminution de notre S/P de 2 points.

Pour 2019, plusieurs sinistres d'intensité ont été enregistrés dans la branche HABITATION principalement des incendies de maisons individuelles.

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les **frais de production**, de **distribution** et de **gestion des sinistres** constituent l'ensemble des charges de fonctionnement qui s'élèvent à **5 494 K€**, soit **26,36 %** du chiffre d'affaires en baisse par rapport à 2018, cette baisse traduit nos efforts afin de réduire nos coûts de fonctionnement tout en restant attentifs à la qualité du service que nous offrons à nos Sociétaires.

La **charge de distribution** représente **18.64 %** en **2019** du chiffre d'affaires. Elle accompagne la croissance de notre activité et comporte un élément de variabilité basé sur les critères de développement et de résultats techniques. Cette forme d'intéressement traduit une mécanique stimulante et se justifie pour une meilleure maîtrise de l'équilibre technique de nos opérations.

**L'effectif salarié** de la Société compte **16** salariés dont 4 cadres.

La masse salariale représente **4,49 %** du chiffre d'affaires et les actions de formation s'intensifient pour le renforcement des compétences nécessaires au titre du plan de progrès à réaliser à court terme.

**Le budget informatique** annuel de la M.A.L.J. restant à sa charge est de **7 K€** en 2019.

Tout en sachant que la majorité des investissements dans ce domaine est mutualisée au sein du GIGAM.

## L'ACTIVITE FINANCIERE

En 2019, les marchés actions ont été orientés à la hausse, à titre d'exemple le CAC 40 a progressé de **26 %** et le STANDARD and POOR'S 500 de **29 %**. De plus la faiblesse des rendements des produits de taux est restée d'actualité.

Nos certificats mutualistes et nos comptes de dépôts représentent plus des  $\frac{3}{4}$  de nos encours de placement.

Notre politique vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier de **115 K€** conforme à l'objectif recherché.

En perspective de la gestion future de nos placements, nous adoptons les lignes directrices suivantes :

- simplification du portefeuille afin d'en faciliter le pilotage en diminuant le nombre de lignes de placement
- réallocation des actifs au gré de la tendance du marché financier et des opportunités, tout en recherchant la diversification de ces derniers.

L'encours comptable des valeurs mobilières de notre Mutuelle s'établit au **31.12.2019 à 7 790 K€** par rapport à 7 186 K€ au 31.12.2018.

Les **autres produits techniques s'élèvent à 708 K€**, par rapport à 713 K€ en 2018.

Ils sont en diminution à la suite de résiliation de contrats dans lesquels une part importante de la cotisation était dédiée à l'assistance.

## LE RESULTAT

L'affectation prioritaire d'un **résultat positif de 546 K€** aux capitaux propres du GAMEST, notre Union de Réassurance, vise à garantir la prudence et la solvabilité face aux engagements réglementaires liés à l'intégralité des activités des mutuelles du Groupe et à leur accorder sa caution solidaire.

Au titre de l'exercice 2019, la **participation** versée par le GAMEST à la M.A.L.J. s'élève à **5 738 K€**. Elle est déterminée en fonction du développement de son chiffre d'affaires, de la diversification, de la sinistralité de son activité ainsi que du réajustement de la participation relative aux exercices précédents suivant le déroulement des provisions de sinistres restant en cours.

Ce reversement correspond techniquement à **27.53 %** des primes acquises entraînant un **bénéfice technique de 992 K€**.

Après imputation du résultat non technique complété des produits nets financiers et après dotation des provisions réglementaires, le **résultat de l'exercice** de notre Mutuelle s'élève à **779 K€**.

Au terme de l'exercice 2019, la valeur au bilan des **capitaux propres** de la M.A.L.J. s'élève à **6 578 K€**, en augmentation de **808 K€**.

Parallèlement les capitaux propres du GAMEST progressent de 1.51 % au 31.12.2019, à **29 750 K€**.

## PERSPECTIVES

L'année 2020 sera mise à contribution afin de consolider notre développement, pour préserver des résultats techniques et commerciaux équilibrés et accentuer la diversification de notre encaissement.

Néanmoins, l'épidémie de COVID-19 aura des répercussions sur notre Mutuelle, pour l'heure, un chiffrage précis de l'impact de la crise sanitaire reste difficile.

## CONCLUSION

L'année 2019 a été une année satisfaisante pour notre Mutuelle. Elle conforte notre stratégie de développement pour générer une profitabilité de nos activités.

**Le Président du Conseil d'Administration**

**Claude WITZ**



# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R 322-53 et R 322-55-1 du Code des Assurances

## I) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2019.

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Claude WITZ, Président**
- **Benoît STURNY, 1<sup>er</sup> Vice-Président**
- **Philippe EISER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président**
- **Marc BEYER**
- **Jean-Marie COUETOUX**
- **Georges ERNST**
- **Andrée KOEHLI**
- **Antoine LEIMGRUBER**
- **Thierry MAGNO**
- **Sandrine MOOG, Administrateur salarié.**

La composition du Conseil d'Administration traduit en son sein diverses compétences s'exerçant dans des domaines tels que l'informatique, le contrôle de gestion, la gestion d'entreprise, la gestion immobilière ainsi que la gestion des ressources humaines.

3 Administrateurs de la Société exercent également un mandat au Conseil d'Administration de l'Union du GAMEST, au sein duquel ils représentent la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA Il s'agit de :

- **Claude WITZ**
- **Benoît STURNY**
- **Philippe EISER**

2 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Antoine LEIMGRUBER**

3 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances". Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Philippe EISER**
- **Claude WITZ.**

Le Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA représente la Société à l'Assemblée Générale du Groupement Informatique (GIE GIGAM).

#### DIRECTION GENERALE

Depuis le 01.02.2014, la **Direction Générale** est assurée par **M. Laurent WERNER.**

## FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum **4** fois dans l'année.

Au cours de **l'exercice 2019**, le Conseil d'Administration s'est réuni **4** fois, en conformité avec l'article **19** des statuts de la Société.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont communiqués avant la date de la réunion, de même que d'autres documents annexes ou complémentaires leur sont remis le jour même de la réunion.

## FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président par lettre simple adressée à ses membres, avec la mention de l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres du Conseil est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

En 2019, le taux de présence des Administrateurs a été de **85** %.

Un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté en 2012.

Des commissions spécifiques ont été mises en place pour la préparation de certaines décisions. Leurs attributions s'exercent dans les domaines suivants :

- Patrimoine et Investissement
- Développement et Relations Extérieures
- Finance / Gestion
- Structure et Ressources Humaines.
- Union de réassurance.

## REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de chaque réunion, le Directeur Général informe les membres du Conseil de la situation technique et financière du Groupe ainsi que de l'évolution des activités des Sociétés de l'Union.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates et sur les thèmes suivants :

### - **Le 22 mars 2019**

- 1) Approbation du P.V. du 14.12.2018**
- 2) Résultat GAMEST 2018 – situation 2019**
- 3) Résultat MALJ 2018 : rapport de direction exercice 2018**
- 4) Activité MALJ au 28 février 2019**
- 5) Points divers**
  - Bilan et résultat d'ESTASSUR Courtage
  - Agence STEHLIN HIRSINGUE
  - Agence LAJONY NANCY

## - Le 7 juin 2019

- 1) Approbation du P.V. de la réunion du 22.03.2019
- 2) Renouvellement du mandat du Président et des Vice-Présidents
- 3) Renouvellement du mandat de 2 Administrateurs
- 4) Point sur l'activité de la MALJ
- 5) Point sur l'activité du GAMEST
- 6) Divers

## - Le 18 octobre 2019

- 1) Approbation du PV de la réunion du 07.06.2019
- 2) Point sur le développement de la société
- 3) Business Plan 2020-2024
- 4) Activités du GAMEST
- 5) Divers
  - Réunion des délégués des sociétaires
  - Composition du Conseil d'Administration et réactualisation des Statuts de la MALJ

## - Le 13 décembre 2019

- 1) Approbation du PV de la réunion du 18.10.2019
- 2) Chiffres-clés arrêtés au 30.11.2019
- 3) Actualités du GAMEST
- 4) Divers

Chacune des réunions donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué à chaque administrateur avant la réunion suivante. Il est approuvé lors de cette réunion.

## AUTORISATIONS SPECIFIQUES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement la conclusion de certaines opérations. En 2019, aucune autorisation n'a été sollicitée ni délivrée à ce titre.

## REMUNERATION

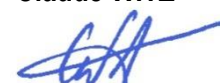
Les membres du Conseil d'Administration disposent d'indemnité de présence et de frais de déplacement au niveau du Groupe mais également au niveau des mutuelles adhérentes qu'il représente.

En 2019, le montant total des indemnités et défraiements perçus par les administrateurs en fonction à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA s'est élevé **10 001 euros**.

Le montant des indemnités des administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA exerçant un mandat complémentaire au GAMEST s'élève à **38 188 euros**.

**Le Président du Conseil d'Administration**

Claude WITZ



# RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## 1<sup>ERE</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le bilan, les comptes de résultat et leurs annexes de l'exercice 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

## 2<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 de **778 872 euros** au compte "report à nouveau".

## 3<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Président concernant l'exercice 2019 et l'arrêté des comptes 2019.

## 4<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration et à la Direction Générale pour leur gestion au cours de l'exercice 2019.

## 5<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2020, une enveloppe globale d'un montant maximum de **20 000 euros** pour l'attribution des indemnités des Administrateurs, du Président et des vice-Présidents du Conseil d'Administration.

## 6<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. STURNY pour une période de 6 ans.

## 7<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'un original, ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

<b>ACTIF</b>	EXERCICE 2019			2018
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>43 357</b>	<b>42 059</b>	<b>1 298</b>	<b>6 498</b>
<b>PLACEMENTS</b>				
Terrains et constructions	1 362 450	753 604	608 846	599 121
Placements financiers	7 757 791	47 444	7 710 347	7 190 153
	<b>9 120 240</b>	<b>801 048</b>	<b>8 319 193</b>	<b>7 789 274</b>
<b>PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Provisions pour primes non acquises	3 492 714		3 492 714	1 936 767
Provisions pour sinistres à payer	30 953 072		30 953 072	37 517 427
	<b>34 445 786</b>		<b>34 445 786</b>	<b>39 454 193</b>
<b>CREANCES</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 995 158		2 995 158	2 396 605
Créances nées d'opérations de réassurance	125 810		125 810	66 450
Autres créances	873 842		873 842	215 880
	<b>3 994 811</b>		<b>3 994 811</b>	<b>2 678 935</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Actifs corporels d'exploitation	878 571	736 156	142 415	124 464
Comptes courants et caisse	1 224 631		1 224 631	1 712 993
	<b>2 103 202</b>	<b>736 156</b>	<b>1 367 046</b>	<b>1 837 457</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Intérêts et loyers acquis non échus	14 758		14 758	23 021
Frais d'acquisition reportés	473 070		473 070	259 328
Charges constatées d'avance	12 948		12 948	21 206
	<b>500 776</b>		<b>500 776</b>	<b>303 555</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 208 172</b>	<b>1 579 262</b>	<b>48 628 910</b>	<b>52 069 913</b>
<b>Engagement hors bilan</b>				
<b>Engagement donné</b>			-	



# BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

## P A S S I F

EXERCICE

EXERCICE

2019

2018

<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Fonds d'établissement	1 113 262	1 084 826
Droit d'adhésion	1 014	-739
Réserve spéciale de réévaluation	65 261	66 563
Réserve de capitalisation		0
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau	3 272 334	1 178 252
Résultat de l'exercice	778 872	2 094 082
	<b>6 577 744</b>	<b>5 769 983</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>		
Provisions pour primes non acquises affaires directes	3 492 714	1 936 767
Provisions pour sinistres à payer affaires directes	30 953 072	37 517 427
Provisions pour frais de gestion	991 748	1 015 796
	<b>35 437 534</b>	<b>40 469 989</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>121 493</b>	<b>113 133</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	496 842	487 688
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 359 171	2 649 942
Dettes envers les Ets de crédit	500 000	1 000 000
Personnel	121 696	138 210
Etat et organismes sociaux	426 901	839 609
Créanciers divers	576 333	582 356
	<b>6 480 943</b>	<b>5 697 805</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Prix de remboursement à provisionner sur valeurs mobilières	11 196	19 003
	<b>11 196</b>	<b>19 003</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 628 910</b>	<b>52 069 913</b>
<b>Engagement hors bilan</b>		
<b>Engagement reçu</b>	-	-

# COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2019

## COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
<b>Primes acquises</b>					
Primes émises	+	21 385 173	21 385 173	-	-
Frais et accessoires émis	+	1 042 223	1 042 223	-	-
Variation des primes acquises non émises	+	28 860	28 860	-	-
Variation des primes à annuler	+	- 59 360	- 59 360	-	-
Variation des primes non acquises	+	- 1 555 948	- 1 555 948	-	-
	+	<b>20 840 948</b>	<b>20 840 948</b>	-	-
<b>Produit des placements alloués</b>	+	<b>15 640</b>		<b>15 640</b>	<b>40 727</b>
<b>Autres produits techniques</b>	+	<b>707 903</b>		<b>707 903</b>	<b>713 173</b>
<b>Subvention d'exploitation</b>	+	-			-
<b>Charges des sinistres</b>					
Prestations et frais payés	-	15 865 667	15 078 638	<b>787 029</b>	<b>732 698</b>
Charges des provisions pour sinistres	-	- 6 588 403	- 6 564 355	<b>- 24 048</b>	<b>-31 042</b>
	-	<b>9 277 263</b>	<b>8 514 283</b>	<b>762 981</b>	<b>701 656</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>					
Frais d'acquisition	-	2 823 932		<b>2 822 932</b>	2 835 491
Frais d'administration	-	1 525 596		<b>1 525 596</b>	1 430 643
Commissions reçues des réassureurs	+				
<b>Participation aux bénéfices GAMEST</b>	+		- 5 738 200	<b>5 738 200</b>	<b>7 411 568</b>
	-	<b>4 349 528</b>	<b>5 738 200</b>	<b>- 1 388 672</b>	<b>- 3 145 434</b>
<b>Autres charges techniques</b>	-	<b>357 214</b>		<b>357 214</b>	<b>381 423</b>
<b>Résultat technique de l'assurance non-Vie</b>	+	<b>7 580 485</b>	<b>6 588 465</b>	<b>992 020</b>	<b>2 816 256</b>

# COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2019

## COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations 2019	Opérations 2018
<b>Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>	+	<b>992 020</b>	<b>2 816 256</b>
<b>Produits de placements</b>			
Revenu des placements	+	312 971	416 407
Profits provenant de la réalisation des placements	+	16 220	9 271
Reprise prov. dépréciation placements	+	29 785	4 490
	+	<b>358 976</b>	<b>430 168</b>
<b>Charges des placements</b>			
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-	36 480	33 068
Intérêts des emprunts	-	22 000	33 000
Perte sur cession valeurs mobilières	-	134 734	3 985
Dotation provision pour dépréciation val. mobilières	-	6 205	55 022
Autres charges des placements	-	44 924	48 146
	-	<b>244 343</b>	<b>173 220</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	-	<b>15 640</b>	<b>40 727</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			
Produits exceptionnels	+	93 136	56 273
Charges exceptionnelles	-	86 146	53 216
<b>Impôts sur bénéfice</b>	-	<b>319 130</b>	<b>941 452</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	+	<b>778 872</b>	<b>2 094 082</b>

# VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

CODE	NOMBRE	DESIGNATION DES VALEURS	BANQUE	VALEUR INSCRITE AU BILAN AU 31/12/2019			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
				VALEUR BRUTE (coût d'achat)	CORRECTIONS DE VALEUR (Provision pour dépréciation)	VALEUR NETTE	

230 ACTIONS ET TITRES COTES			BANQUE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
IE0004852103	22,906	BARING EASTERN EUROPE FUND	HSBC	2 568	591	1 976	1 976
FR0004548873	2 000	BOURBON CORPORATION	BPBFC	14 955	7 535	7 420	7 420
FR0010828137	600	CARMILA	BPBFC	12 162	162	12 000	12 000
FR0000125585	2 000	CASINO GUICHARD PERRACHON	BPBFC	80 786	-	80 786	83 400
FR0000793510	183	ELYSEES PIERRE	HSBC	102 294	0.	102 294	141 917
FR0010208488	2 000	ENGIE	BPBFC	29 740	940	28 800	28 800
FR0001317570	400	ERAMET	BPBFC	19 183	847	18 336	18 336
FR0000792780	167	FRUCTIPIERRE SCPI	BPBFC	69 586	-	69 586	89 345
FR0010342329	20 000	GAUSSIN	BPBFC	8 559	4 707	3 852	3 852
FR0000990665	118,919	HSBC MIDDLE CAP EUR.	HSBC	5 567	-	5 567	8 207
FR0010923375	40	H20 MULTIBONDS	BPBFC	16 540	-	16 540	20 960
FR0013186749	185,5641	H20 MULTISTRATEGIES	BPBFC	16 112	-	16 112	24 036
FR0000130213	500	LAGARDERE	BPBFC	9 835	120	9 715	9 715
FR0000032278	3 430	LATECOERE AVIATION	BPBFC	18 074	4 851	13 223	13 223
FR0010241638	1 000	MERCIALYS	BPBFC	10 670	-	10 670	12 330
US5906721015	400	MESABI TRUST	BPBFC	8 793	389	8 405	8 405
FR0000060618	2 000	RALLYE	BPBFC	25 433	5 193	20 240	20 240
FR0000120388	1 500	RECYLEX	BPBFC	18 930	13 837	5 093	5 093
FR0004188670	1 8000	TARKETT	BPBFC	26 904	984	25 920	25 920
FR0000120271	219	TOTAL	BPBFC	10 743	-	10 743	10 021
FR0000120354	4 000	VALLOUREC	BPBFC	9 539	-	9 539	11 248
<b>TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES</b>				<b>516 973</b>	<b>40 158</b>	<b>476 815</b>	<b>557 441</b>

2302 ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
FR0013332509	114 5,88	PARTS SOC. BP SLFDS F O.H.Y.23 I D FCP3DEC	BPALC BPBFC	1 453 60 172	- -	1 453 60 172	1 710 61 832
<b>TOTAL ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.</b>				<b>61 625</b>	<b>-</b>	<b>61 625</b>	<b>63 542</b>

230 LIVRET ASSOCIATION INSTITUTIONNEL			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
		Livret association institutionnel	BPBFC	12 251	-	12 251	12 251
		Livret association institutionnel	BPALC	3 191 367	-	3 191 367	3 191 367
<b>TOTAL LIVRET ASSOCIATION INSTITUTIONNEL</b>				<b>3 203 618</b>	<b>-</b>	<b>3 203 618</b>	<b>3 203 618</b>

232200 PRETS				VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
		PRET ACTION LOGEMENT		62 042		62 042	62 042
		AVANCE TRESORERIE ESTASSUR		205 000		205 000	205 000
		PRET REGE GIANASSO		2 462		2 462	2 462
<b>TOTAL COMPTE PRETS</b>				<b>269 505</b>	<b>-</b>	<b>269 505</b>	<b>269 505</b>

ACTIONS ET TITRES NON COTES				VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
	58	PARTS BCAC EXPERTISES		2 245		2 245	2 245
	1	PARTS GIE GIGAM		500		500	500
	591	PARTS ESTASSUR		460 980		460 980	460 980
	149	GAMEST CERTIFICATS MUTUALISTES		2 700 000		2 700 000	2 700 000
<b>TOTAL COMPTE PARTICIPATION</b>				<b>3 163 725</b>	<b>-</b>	<b>3 163 725</b>	<b>3 163 725</b>

## VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

**Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20**

<b>212 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION</b>		VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
	IMMEUBLE SIEGE 6 BOULEVARD DE L'EUROPE	932 633	538 454	394 179	2 756 500
	LOCAUX RUE STANISLAS	350 886	178 912	171 974	300 000
	PARKING	3 000	2 700	300	3 500
	IMMEUBLE PASTEUR DOLE	45 595	33 538	12 057	90 000
<b>TOTAL CPTÉ IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION</b>		<b>1 332 114</b>	<b>753 604</b>	<b>578 510</b>	<b>3 150 000</b>

<b>SOUS-TOTAL R.332-20</b>	<b>8 547 559</b>	<b>793 762</b>	<b>7 753 798</b>	<b>10 407 830</b>
----------------------------	------------------	----------------	------------------	-------------------

<b>231 OBLIGATIONS</b>		ECHEANCE	VALEUR BRUTE	SURCOTE DECOTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
FR0000140030	150	TPCie Saint-Gobain TPA Mai 1983 (1 <sup>ère</sup> tranche)	24 468	3 468	21 000	21 000
FR0000140063	50	TP Cie B.N.P. TPA Juillet 1984 (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranche)	7 866	1 966	5 900	5 900
FR0000140071	108	TP Crédit Lyonnais TPA Octobre 1984	15 147	1 851	13 296	13 296
			<b>47 482</b>	<b>7 286</b>	<b>40 196</b>	<b>40 196</b>
FR0012074284	1	CASINO GP 2.798 %14-05082026 EMTN	103 700	1 165	102 535	85 420
FR0010905133	110	CREDIT AGRICOLE 4,5%	118 030	7 425	110 605	112 307
XS1388625425	100	FIAT CHYSLER 3.75%16-29032024	104 200	1 750	102 450	112 930
XS1034950672	100 000	RAIF BANK INT TV14-21022025	100 100	37	100 063	99 893
FR0011439900	1	TEREOS FIN.GRPE 4,25%13-20	50 850	819	50 031	49 825
FR0011801596	1	RALLYE 4%14-020421	17 984		17 984	31 270
			<b>494 864</b>	<b>11 196</b>	<b>483 667</b>	<b>491 645</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS</b>			<b>542 345</b>	<b>18 482</b>	<b>523 863</b>	<b>531 841</b>

<b>SOUS-TOTAL R.332-21</b>	<b>542 345</b>	<b>18 482</b>	<b>523 863</b>	<b>531 841</b>
----------------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

## RECAPITULATION DES VALEURS MOBILIERES ET TITRES

		VALEUR BRUTE	SURCOTE DECOTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2019
230000	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	516 973	40 158	476 815	557 441
230200	ACTIONS ET PARTS AUTRES OPCVM	61 625	-	61 625	63 542
234300	LIVRETS ASSOCIATION	3 203 618	-	3 203 618	3 203 618
232	PRETS	269 505	-	269 505	269 505
250+260	PARTICIPATION	3 163 725	-	3 163 725	3 163 725
212+219	IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT	1 332 114	753 604	578 510	3 150 000
231	OBLIGATIONS	542 345	18 482	523 863	531 841
<b>TOTAL VALEURS MOBILIERES ET TITRES</b>		<b>9 089 905</b>	<b>812 244</b>	<b>8 277 661</b>	<b>10 939 671</b>

# ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019

## 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est soumise depuis le 1.1.1995 au plan comptable spécifique aux Sociétés d'Assurances.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du code des assurances (décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, respectivement articles R 341-2 et A 344-3 2°)

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est intégralement réassurée par l'Union de Réassurance du GAMEST. La présentation du bilan prend en compte la cession de l'ensemble des cotisations et des sinistres à l'Union de Réassurance.

Les comptes de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA font partie intégrante des comptes combinés du GAMEST.

## POSTES DU BILAN

### ◆ ACTIF

#### Actifs incorporels :

Ce poste comprend :

- les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers

#### Immobilisations corporelles :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

- agencement, aménagements, installations : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier ou matériel de bureau : 4 à 10 ans.

#### Placements immobiliers :

Les immeubles sont inscrits à leur valeur d'achat pour l'appartement et les locaux de COLMAR ainsi que pour le parking de Mulhouse. Le Siège de la Société a été réévalué en 1979.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a tenu compte des nouvelles règles comptables applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application du règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs a été appliquée de la façon suivante.

Les immeubles ont été décomposés comme suit :

- Inscription des terrains estimés entre 5 et 10 % de la valeur des immeubles. Ces terrains n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

- Décomposition des bâtiments selon la règle suivante :
  - Gros œuvre : 65 % amorti entre 80 et 120 ans
  - Clos et couvert : 10 % amorti entre 30 et 35 ans
  - Lots techniques : 15 % amorti sur 25 ans
  - Second œuvre : 10 % amorti sur 15 ans.

#### Autres placements :

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée aux charges ou produits de l'exercice sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

La rubrique "amortissements et provisions" inclut au niveau des placements financiers l'amortissement des écarts d'acquisition des obligations.

#### Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Provisions pour primes non acquises : elles sont prises en charge à 100 % par l'Union de Réassurance.

Provisions pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser : elles comprennent la prise en charge à 100 % par l'Union de Réassurance des provisions pour sinistres survenus depuis 1997 pour la partie MAL et depuis 2012 pour l'ancienne activité de Jurassurance.

Créances nées d'opérations d'assurance directe : elles comprennent les créances sur courtiers agents ou provenant de la facturation directe des services à l'Union. La provision pour dépréciation sur quittances contentieuses a été directement prise en charge par l'Union de Réassurance GAMEST.

#### Comptes de régularisation :

1) Intérêts et loyers acquis non échus :	14 758 €
2) Frais d'acquisition reportés	473 070 €

Les frais d'acquisition reportés bruts ont été calculés en appliquant au montant des frais d'acquisition de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura le taux de report des cotisations brutes, c'est-à-dire le rapport de la provision pour primes non acquises brutes aux primes émises brutes.

Le montant des frais d'acquisition pris comme base inclut 55 % des commissions versées aux agents et courtiers représentant leur quote-part d'activité consacrée à l'acquisition.

## ◆ PASSIF

### Capitaux propres

#### Affectation du résultat 2018

Le résultat de l'exercice de la MALJ de 2018 d'un montant de 2 094 082 K€ a été affecté comme indiqué ci-dessous :

#### Report à nouveau :

Le report à nouveau :	1 178 252 €
a été augmenté du résultat de 2018 pour :	2 094 082 €
solde du report à nouveau au 31/12/2019	<b>3 272 334 €</b>

#### Provisions techniques :

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

##### a) Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée sur la base de méthodes statistiques.

##### b) Provision pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser :

La provision pour sinistres à payer est calculée dossier par dossier pour l'ensemble des risques, conformément aux articles R 331-6-4, R 331-15, R 331-16.

Cette provision est calculée sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2019, le taux de la MALJ s'établit à 2,85 %, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

##### c) Provision pour indemnité de fin de carrière :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté sous forme de provision la totalité de ses engagements de retraite des collaborateurs salariés, sous déduction des sommes versées à ce titre auprès des banques.

##### d) Provision pour médailles du travail :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté au passif une provision pour médailles du travail d'un montant de 31 107 €.

## COMPTE DE RESULTAT

### PRODUITS

#### Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à 20 840 948 €. Les cessions sont de 100 % pour l'Union de Réassurance GAMEST.

A compter de 2015, le montant des « Frais et accessoires émis » est dorénavant rattaché aux primes acquises.

Le volume des provisions pour PANE (Primes acquises non émises) est dorénavant identifié au compte de résultat technique, de même que le total des provisions pour primes à annuler.



## Autres produits techniques

Ils comprennent les commissions FILASSISTANCE.

Conformément aux nouveaux traités de réassurance entre la Mutuelle Alsace Lorraine Jura et l'Union de Réassurance GAMEST, les compléments de primes sont reversés en totalité à l'Union de Réassurance pour un montant de **1 042 223 €** au titre de l'exercice.

## Participation aux bénéfices du résultat

Le mode de calcul de la répartition financière au résultat perçu par les cédantes de l'Union du GAMEST a été modifié suivant décision du Conseil de Surveillance de l'Union réuni le 30 octobre 2013. Plus particulièrement, il a été introduit, dans le mode de répartition, un calcul économique de la participation revenant à chaque cédante au regard de sa contribution au résultat de l'Union. Ce nouveau mode de répartition approuvé par l'ACPR en date du 24 décembre 2013 s'est appliqué, pour la première fois, lors du calcul de la participation financière perçue par les cédantes de l'Union au titre de l'arrêté des comptes annuels de l'Union pour l'exercice 2013. Il en résulte ainsi, au titre de l'exercice 2019, une répartition d'un montant de **5 738 200 €** au bénéfice de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

## Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé comme suit : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le "compte technique" et ceux issus des capitaux propres dans le "compte non technique".

Du fait de la cession à 100 % des primes, les produits financiers concernent principalement le compte non technique.

## Produits exceptionnels

Ils comprennent notamment :

- la vente de matériel informatique projecteur : pour 10 €
- cession des portefeuilles MM BERLAND et LAJONY : pour 80 433 €
- vente matériel de transport changement de véhicule : pour 10 800 €
- reprise provision M. LOUP : pour 1 893 €

Le total des produits exceptionnels sur l'exercice 2019 s'établit à **93 136 €**.

## CHARGES

### Charges de Sinistres :

Les charges de sinistres sont de **9 277 263 €** (toutes survenances confondues). Les cessions de sinistres aux réassureurs comprennent la mise à la charge de l'Union de Réassurance GAMEST de l'ensemble des sinistres et provisions des sinistres survenus au cours de l'exercice.

Les frais de gestion pour sinistres sont calculés sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2019, le taux de la MALJ s'établit à **2.85 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

### Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaire

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

### Frais d'acquisition et d'administration

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes : superficie des locaux, masse salariale, effectif ainsi que temps passé.

La quote-part des frais d'acquisition a en particulier été déterminée comme suit :

- 55 % des commissions versées aux agents et courtiers
- totalité des salaires et charges des commerciaux
- prise en compte des frais de personnel directement affectés à l'acquisition
- affectation au jour le jour des frais d'acquisition directement ventilables
- application de clés de répartition en vue de l'imputation aux frais d'acquisition des charges non directement affectables comprenant notamment le téléphone, la maintenance informatique, l'affranchissement et les charges locatives (EDF etc...)

### Charges exceptionnelles

Ils comprennent notamment :

- le rachat des portefeuilles des agents MM LAJONY ET BERLAND : pour 80 867 €
- Valeur Net Comptable de la mise au rebut : pour 5 279 €

Le total des charges exceptionnelles sur l'exercice 2019 s'établit à **86 146 €**.

## NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

### BILAN ACTIF et PASSIF

#### Immobilisations incorporelles (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Logiciels	27 913	-	-	27 913
Actifs incorporels	10 062	-	-	10 062
Autres actifs incorporels	5 382	-	-	5 382
<b>TOTAL</b>	<b>43 357</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 357</b>

#### Placements immobiliers (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Constructions	1 257 761	52 044	-	1 309 805
Terrains	52 645	-	-	52 645
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 406</b>	<b>52 044</b>	<b>-</b>	<b>1 362 450</b>

#### Actifs corporels d'exploitation :

Rubrique	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Mobilier/Matériel	308 138	8 370	5 375	311 133
Matériel de transport	33 513	37 140	33 513	33 140
Dépôts versés	2 344	-	-	2 344
Agencements	521 954	6 000	-	527 954
<b>TOTAL</b>	<b>865 949</b>	<b>51 510</b>	<b>38 888</b>	<b>878 571</b>

#### Amortissements :

Rubrique	31.12.2018	Dotation	Reprises	31.12.2019
Immobilisations incorporelles	36 859	5 200	-	42 059
Actif immobilier	711 285	42 319	-	753 604
Immobilisations corporelles d'exploitation	720 986	19 807	5 375	735 418
Matériel de transport	20 498	8 473	28 234	738
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 628</b>	<b>75 799</b>	<b>33 609</b>	<b>1 531 819</b>

#### Autres immobilisations et placements :

Rubrique	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	31.12.2019
Actions cotées	440 199	177 279	100 506	516 973
Actions / parts /OPCVM	4 517	60 172	3 064	61 625
Prêts	286 722	-	17 218	269 505
Actions et titres non cotes	463 725	-	-	463 725
Obligations cotées	872 075	17 984	347 713	563 725
Autres placements	2 493 938	3 109 680	2 400 000	3 203 618
Certificats mutualistes	2 700 000	-	-	2 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 261 177</b>	<b>3 365 115</b>	<b>2 868 501</b>	<b>7 757 791</b>

#### Provision pour dépréciation durable :

Rubrique	31.12.2018	Dotation	Reprises	31.12.2019
PDD	71 024	6 205	29 785	47 444
<b>TOTAL</b>	<b>71 024</b>	<b>6 205</b>	<b>29 785</b>	<b>47 444</b>

**Créances et dettes des cessionnaires et rétrocessionnaires :**

**Créances**

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Part Primes non acquises	1 936 767	1 555 948	-	3 492 714
Part Prévisions de recours à encaisser	- 6 247 548	7 519 489	6 247 548	- 4 975 607
Part Sinistres à payer	43 764 975	551 612	8 387 908	35 928 679
<b>TOTAL</b>	<b>39 454 193</b>	<b>9 627 049</b>	<b>14 635 456</b>	<b>34 445 786</b>

**Provisions techniques brutes :**

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Prov. Primes non acquises	1 936 767	1 555 948	-	3 492 714
Prov. Sinistres à payer	43 764 975	551 612	8 387 908	35 928 679
Prév. Recours à encaisser	-6 247 548	7 519 489	6 247 548	-4 975 607
Provision Frais de gestion	1 015 796	-	24 048	991 748
<b>TOTAL</b>	<b>40 469 989</b>	<b>9 627 049</b>	<b>14 659 504</b>	<b>35 437 534</b>

**Capitaux propres :**

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Fonds d'établissement	1 084 826	29 253	816	1 113 262
Droit d'adhésion	-739	2 493	739	1 014
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	66 563	-	1 302	65 261
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	-	-	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	5 653 000	5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau débiteur	1 178 252	2 094 082	-	3 272 334
Report à nouveau créateur	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	2 094 082	778 872	2 094 082	778 872
<b>TOTAL</b>	<b>5 769 983</b>	<b>8 557 700</b>	<b>7 749 940</b>	<b>6 577 744</b>

**Etats des provisions pour risques et charges :**

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Provision pour risque incertain	46 558	-	1 893	44 665
Provision pour indemnité de fin de carrière	36 817	8 904	-	45 721
Provision Médaille du travail	29 758	1 349	-	31 107
<b>TOTAL</b>	<b>113 133</b>	<b>10 253</b>	<b>1 893</b>	<b>121 493</b>

**Créances et dettes d'exploitation :****Créances**

Rubrique	31.12.2018	31.12.2019	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 396 605	2 995 926	2 995 926	-
Créances nées d'opérations de réassurance	66 450	125 810	125 810	-
Personnel	1 488	600	600	-
Débiteurs divers	214 392	872 474	872 474	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 678 935</b>	<b>3 994 811</b>	<b>3 994 811</b>	<b>-</b>

**Dettes**

Rubrique	31.12.2018	31.12.2019	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	487 688	496 842	496 842	
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 649 942	4 359 171	4 359 171	
Dettes envers les établissements de Crédit	1 000 000	500 000	500 000	
Autres emprunts et dépôts espèces locataires	27 658	27 658	27 658	
Personnel	138 210	121 696	121 696	
Etats, organismes Sécurité Sociale	839 609	426 901	426 901	
Créditeurs divers	554 699	548 675	548 675	
<b>TOTAL</b>	<b>5 697 805</b>	<b>6 480 943</b>	<b>6 480 943</b>	

**Compte de régularisation actif et passif :****Actif**

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Intérêts et loyers courus et non échus	23 021	14 758	23 021	14 758
Frais acquisition reportés	259 328	213 742	-	473 070
Charges constatées d'avance	21 206	12 948	21 206	12 948
<b>TOTAL</b>	<b>303 555</b>	<b>241 448</b>	<b>44 227</b>	<b>500 776</b>

**Passif**

Rubrique	31.12.2018	Augm.	Dimin.	31.12.2019
Amortissements des diff. sur les prix de remboursement	19 003	2 360	10 167	11 196
<b>TOTAL</b>	<b>19 003</b>	<b>2 360</b>	<b>10 167</b>	<b>11 196</b>

## COMPTE DE RESULTAT

### Primes acquises :

Ventilation des primes acquises	2018	2019
Primes émises	19 883 270	21 385 173
Frais et accessoires émis	1 106 018	1 042 223
Variation des primes acquises non émises	- 33 670	28 860
Variation des primes à annuler	20 750	- 59 360
Variation des primes non acquises	297 936	1 555 948
<b>TOTAL des primes acquises</b>	<b>21 274 303</b>	<b>20 840 948</b>

### Primes cédées :

Ventilation des primes cédées	2018	2019
Primes émises	19 883 270	21 385 173
Frais et accessoires émis	1 106 018	1 042 223
Variation des primes acquises non émises	- 33 670	28 860
Variation des primes à annuler	20 750	- 59 360
Variation des primes non acquises	297 936	-1 555 948
<b>TOTAL des primes cédées</b>	<b>21 274 303</b>	<b>20 840 948</b>

### Sinistres :

#### Brut

Charges de sinistres	2018	2019
Prestations et frais payés	13 265 939	15 078 638
Charges des provisions pour sinistres	- 2 653 201	- 6 588 403
Autres charges de gestion	732 698	787 029
<b>TOTAL des charges de sinistres</b>	<b>11 345 436</b>	<b>9 277 263</b>

#### Cessions

Charges de sinistre cédées	2018	2019
Prestations et frais payés	13 265 939	15 078 638
Charges des provisions pour sinistres	- 2 622 158	- 6 564 355
<b>TOTAL des charges de sinistres</b>	<b>10 643 780</b>	<b>8 514 283</b>

### Ventilation par destination des frais généraux et des dotations :

	2018	2019
Frais de sinistres	732 698	787 029
Frais d'acquisition	2 835 491	2 823 932
Frais d'administration	1 430 643	1 525 596
Autres charges techniques	381 423	357 214
<b>TOTAL</b>	<b>5 380 254</b>	<b>5 493 771</b>

**Ventilation des produits et charges de placements :**

Produits	2018	2019
Revenus des placements	405 451	309 505
Profits de réévaluation	1 302	1 302
Profits de réalisation sur valeurs mobilières	7 970	14 918
Intérêts bancaires et Prêts	10 956	3 466
Reprise sur provision pour dépréciation	4 490	29 785
	<b>430 168</b>	<b>358 976</b>
<b>Charges</b>		
Frais externes de gestion sur immeubles, sur titres	557	2 657
Frais internes de gestion sur placements	65 511	55 822
Perte sur cession valeurs mobilières	3 985	134 734
Amortissement des différences de prix de remboursement	5 726	2 605
Amortissements immeubles et dotation provision pour dépréciation placements	42 420	42 319
Dotation provision pour dépréciation durable	55 022	6 205
<b>TOTAL</b>	<b>173 220</b>	<b>244 343</b>

**Détail des produits et charges exceptionnels**

Produits	2018	2019
Cession matériels mobiliers et informatiques	30	10
Cession portefeuille agent	53 109	80 433
Reprises provisions pour risques et charges	3 134	1 893
Vente matériel de transport	-	10 800
<b>TOTAL</b>	<b>56 273</b>	<b>93 136</b>

Charges	2017	2019
VNC des immobilisations cédées	107	5 279
Rachat portefeuille agent	53 109	80 867
<b>TOTAL</b>	<b>53 216</b>	<b>86 146</b>

**Ventilation des charges de personnel :**

Nature	2018	2019
Salaires bruts (hors intéressement)	600 733	615 035
Charges sociales	258 424	248 242
Taxes sur salaires	70 797	72 092
<b>TOTAL</b>	<b>929 954</b>	<b>935 370</b>

En 2019, les salariés ont pu bénéficier de 394 heures de formation (formations obligatoires DDA incluses).

Effectif	2018	2019
Cadres	4	4
Employés	12	12
<b>TOTAL effectif moyen</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

	2018	2019
<b>Commission d'assurance directe</b>	<b>3 631 228</b>	<b>3 885 232</b>

Evaluation des 3 derniers exercices de la charge des sinistres et des primes acquises

	Année de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>2017</b>					
Sinistres payés	21 771 352	22 627 379	9 261 051		
Provisions au 31.12	7 274 419	11 837 045	12 914 271		
Charges de sinistres	29 045 771	34 464 424	22 175 322		
Primes acquises	41 377 308	40 936 952	33 425 095		
<b>% S/P</b>	<b>70,19 %</b>	<b>84,18 %</b>	<b>66,34 %</b>		
<b>2018</b>					
Sinistres payés	21 588 479	25 272 307	14 290 722	5 990 130	
Provisions au 31.12	5 692 100	5 183 617	8 529 557	9 497 279	
Charges de sinistres	27 280 579	30 455 924	22 820 279	15 487 409	
Primes acquises	41 377 308	40 936 952	33 425 095	21 274 303	
<b>% S/P</b>	<b>65.94 %</b>	<b>74.40 %</b>	<b>68.28 %</b>	<b>72,80 %</b>	
<b>2019</b>					
Sinistres payés	22 623 077	26 385 086	15 676 475	9 472 910	5 884 490
Provisions au 31.12	3 913 422	1 766 677	5 176 820	5 318 365	8 863 587
Charges de sinistres	26 536 499	28 151 763	20 853 295	14 791 275	14 748 077
Primes acquises	41 377 308	40 936 952	33 425 095	21 274 303	20 840 948
<b>% S/P</b>	<b>64.13%</b>	<b>68.77%</b>	<b>62.39%</b>	<b>69.53%</b>	<b>70.76%</b>



## **2) Assemblée Générale Extraordinaire**

### **ORDRE DU JOUR**

Les sociétaires délégués sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 11 septembre 2020, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### **II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- 1) Modifications et réactualisation des statuts
- 2) Pouvoirs pour l'exécution des formalités

# RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## 1<sup>ERE</sup> RESOLUTION

Après avoir pris acte des différents points modifiés aux statuts de la Mutuelle, l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétaires de la MALJ approuve la modification des statuts.

## 2<sup>E</sup> RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'un original, ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

## NOTES :



---

**Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables**

**Siège Social** : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 – 68063 **MULHOUSE** CEDEX – Tél. 03 89 35 49 49 – Fax 03 89 35 49 50 – malj.fr

*Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)*